

AVIS DE COURSE NATIONAL WIND FOIL

03 ET 04 OCTOBRE 2020

PLAGE DES MINIMES LA ROCHELLE 17000 Centre Nautique Angoulins C N A

Grade : 4

Série(s) : Wind foil

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) série(s) **Wind Foil**
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en en téléchargeant le formulaire d'inscription sur le site du CNA (centre Nautique d'Angoulins 17690) à partir de mi-juillet 2020 et en le retournant par email cnangoulins@gmail.com Le règlement est fixé à **50 €**. Il se fera par CB, via l'espace du CNA du site Awoo (FFV) avant le **30/09/2020**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent joindre par email à leur dossier d'inscription.
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent joindre par Email a à leur dossier d'inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineur

3.5 Le port du casque et du gilet d'impact est obligatoire

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants : 50 €

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	03/10/2020	11h
Clôture des inscriptions	30/09/2020	minuit

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
03/10/2020	15 heures

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17:h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur le site : <http://www.cnangoulins.com/>

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Technique ou Raid

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 3 course(s) devra (devront) être validée(s) pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux vainqueurs.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

13.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

13.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de la régata et en informer l'autorité organisatrice.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Surface de voile : Pas de restriction

Mat et wisbone libres

Flotteur libre

Foil libre mais un seul (1 seul mat, 1 seul porteur, un seul stabilisateur)

SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
LA ROCHELLE	MINIMES	03/10/2020	12H36	18H15	87
		04/10/2020	13H07	18H43	85